



**COMMISSION BANCAIRE
DE
L'AFRIQUE CENTRALE**

Le Président

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION DE LA
COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE**

(Douala, session disciplinaire du 24 octobre 2011)

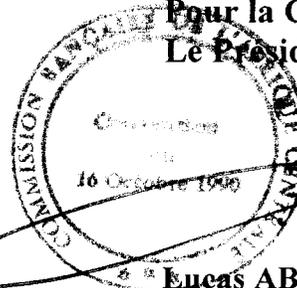
La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) s'est réunie en session disciplinaire le 24 octobre 2011 à Douala, dans les locaux de l'agence de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), sous la présidence de Monsieur Lucas ABAGA NCHAMA, Gouverneur de la BEAC et Président statutaire de l'organe de supervision bancaire.

A l'issue de l'audition d'un établissement de crédit effectuée dans le cadre d'une procédure disciplinaire ouverte à son encontre ainsi qu'à l'encontre de ses dirigeants, la Commission Bancaire a pris bonne note des engagements pris par ces dirigeants de mettre l'établissement en conformité, dans un délai d'un mois, à l'égard de certaines normes en vigueur. La Commission Bancaire a habilité son Président à tirer toutes les conséquences de droit qui s'imposent en cas de non-respect de cet engagement.

La Commission Bancaire a reporté l'audition des dirigeants de la seconde banque faisant également l'objet de la procédure disciplinaire, pour transgression des dispositions du Règlement COBAC R-2009/01 portant fixation du capital social minimum des établissements de crédit. En outre, la Commission Bancaire a décidé d'étendre le champ de la procédure disciplinaire ouverte à l'encontre de cette banque aux dysfonctionnements observés dans son mode de gouvernance.

Commencés à 9 heures 30 minutes, les travaux de la Commission Bancaire ont été clôturés à 12h30./-

**Pour la Commission Bancaire,
Le Président,**



Lucas ABAGA NCHAMA